

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MAI 2015 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

69-05-2015 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

70-05-2015 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015, en apportant toutefois les corrections suivantes, aux résolutions ci-dessous, comme suit :

- Résolution #53-04-2015 : ...Marcel Bonneau
- Résolution #55-04-2015 : ...rue Bellevue Bel-Air
- Résolution #65-04-2015 : Dagenais

Adoptée

71-05-2015 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	20 521.60\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 204.23\$
VOIRIE MUNICIPALE	19 212.14\$
HYGIÈNE DU MILIEU	68 140.77\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 436.38\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	0.00\$
FRAIS DE FINANCEMENT	243.10\$
IMMOBILISATIONS	<u>1 344.77\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2015:	114 102.99\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mai 2015 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal est absent.

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Le maire explique également qu'au niveau du service de l'inspection en bâtiment fourni par la MRC d'Acton, il y a présentement une restructuration temporaire des ressources pour assurer le service. Il est possible que le service offert aux citoyens de Roxton Falls soit offert le mardi en avant-midi seulement, pour une certaine période.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'avril 2015

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en avril 2015, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

72-05-2015

Horaire estival du bureau municipal

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire d'été suivant, pour la période du 1^{er} juin au 28 août 2015 :

- Lundi-Mardi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
- Mercredi-Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
- Vendredi : fermé

Adoptée

73-05-2015

Analyse de l'eau de l'hôtel de ville : proposition de Laboratoires Environex Inc.

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat visant l'analyse de l'eau du puits de l'hôtel de ville aux Laboratoires Environex Inc., au montant de 155\$ plus taxes, pour une analyse physico-chimique et bactériologique.

Adoptée

Intersection des rues Notre-Dame et du Marché : implantation de signalisation supplémentaire pour les piétons

La directrice générale explique aux élus une suggestion qui a été faite par la SQ, au niveau de la signalisation à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché, visant à faciliter le passage des piétons. Il s'agit d'une balise amovible, indiquant la priorité accordée aux piétons dans l'espace hachuré en jaune à cette intersection. On la retrouve normalement au centre de la chaussée, mais à cette intersection, on pourrait en disposer une de chaque côté, dans l'accotement, afin d'alerter les automobilistes. On demande à la directrice générale de prendre les informations au niveau du prix de cette pancarte. Une demande a aussi été adressée au MTQ pour avoir leur autorisation d'implanter ce genre de signalisation.

Dossier à suivre.

Lot #3 842 446 appartenant à la Municipalité : suivi
L'étude de ce point est remise à une séance ultérieure.

74-05-2015

Projet de raccordement au réseau d'égout des immeubles de la rue Dutilly : suivi de la rencontre avec les citoyens

CONSIDÉRANT QU'une rencontre d'information a eu lieu, le 27 avril 2015, à laquelle étaient convoqués tous les propriétaires d'immeuble de la rue Dutilly, afin de leur exposer différentes alternatives visant le raccordement de leur propriété au réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, M. Jean Audet, de la firme de génie conseil EXP Inc., a exposé différentes alternatives visant à raccorder chaque propriété au réseau d'égout, alternatives qui se résument essentiellement comme suit :

- Alternative #1 : Interception des eaux usées par pompage individuel
- Alternative #2 : Prolongement du réseau d'égout
(avec ou sans travaux de prolongement de la rue Dutilly)

CONSIDÉRANT QUE l'alternative #1 implique que chaque immeuble desservi doit se doter d'un poste de pompage individuel, ce qui fait de cette alternative une solution rapide et moins coûteuse, puisqu'il n'est pas nécessaire de réaliser des études environnementales (longues et coûteuses), ni de travaux d'infrastructures de grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens n'apprécient pas cette alternative, puisqu'ils ne souhaitent pas s'embarrasser d'un tel poste de pompage;

CONSIDÉRANT QUE l'alternative #2, visant un prolongement du réseau d'égout, est une solution privilégiée par les citoyens, malgré qu'elle soit plus coûteuse, parce qu'elle est techniquement avantageuse pour les citoyens qui n'ont pas à se soucier d'un poste de pompage individuel;

CONSIDÉRANT par contre que cette solution implique la réalisation d'études environnementales (processus plus long et coûteux), l'obtention d'une servitude pour aller raccorder le réseau de la rue Dutilly au réseau existant sur la rue Duchaineau et des travaux d'infrastructures majeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité de tels travaux en priorité #1 du programme TECQ (Taxe d'accise) n'est pas possible, puisque tous les terrains de toutes les propriétés visées sur la rue Dutilly, sont assez grand pour accueillir une solution de traitement individuelle, soit par la mise aux normes d'une installation septique existante ou le remplacement de cette installation, ce qui va à l'encontre des critères d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la rue Dutilly, tous présents à la rencontre, souhaitent que la Municipalité fasse des démarches visant à obtenir de l'aide financière afin de procéder à des travaux de prolongement du réseau d'égout dans le but de desservir leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont aussi été informés que dans l'impossibilité d'obtenir l'aide financière nécessaire au projet de prolongement du réseau d'égout sur la rue Dutilly, ils devront s'assurer que leur installation septique est conforme et procéder, si nécessaire, à la mise aux normes ou au remplacement de celle-ci;

PAR CONSÉQUENTS, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entreprendre des recherches visant à valider l'admissibilité d'un projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Dutilly, à un programme d'aide financière.

Que le conseil soit informé, dès qu'un tel programme sera repéré, afin de décider si oui ou non, le projet de prolongement vaut la peine d'y être présenté, en fonction des montants qui pourront être admissibles et des sommes accordées pour la réalisation des travaux.

Adoptée

75-05-2015

Raccordement au réseau d'égout des résidences de la rue St-André : intentions du conseil sur la réalisation de ces travaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre la situation au clair, quand à la possibilité de prolonger le réseau d'égout sur la rue St-André, afin de desservir les 4 résidences qui ne sont présentement pas reliées au réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement est estimé à des coûts de plus de 200 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas à court, moyen ou même long terme envisager d'entreprendre de prolonger son réseau afin de desservir les 4 résidences qui y sont construites;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas engager de démarches supplémentaires, visant le prolongement du réseau d'égout sur la rue St-André, pour les 4 résidences qui ne sont présentement pas raccordées au réseau d'égout municipal.

Adoptée

76-05-2015

Demande de modification au règlement de zonage déposée par Mme Lise Brien pour sa propriété située au 88, rue St-André

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Brien, propriétaire au 88, rue St-André, dépose une demande de modification au règlement de zonage afin de rendre conforme une utilisation résidentielle présentement effectuée dans un bâtiment accessoire sur sa propriété, où un logement y est aménagé;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de Mme Brien est située dans la zone #111;

CONSIDÉRANT QUE cet usage est dérogatoire au règlement de zonage et que l'utilisation d'un bâtiment accessoire à des fins résidentielles n'est permise dans aucune zone du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas modifier les usages permis dans la zone #111, pour permettre l'utilisation résidentielle dans un bâtiment accessoire, puisqu'un précédent serait ainsi créé et que d'autres zones pourraient également vouloir obtenir le droit à cet usage;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment accessoire, par définition, est un bâtiment qui est détaché du bâtiment principal et destiné à des usages accessoires à l'usage principal;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'usage résidentiel dans le bâtiment présentement considéré accessoire, il faudrait procéder à un nouveau lotissement, afin que ce bâtiment devienne le bâtiment principal et ainsi être considéré comme l'usage principal du nouveau lot en question, le tout à condition que ce bâtiment respecte également les dimensions minimales requises pour être considéré comme un bâtiment principal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accéder à la demande de modification du règlement de zonage déposée par Mme Lise Brien pour sa propriété située au 88, rue St-André.

Que le montant de 150\$ déposé pour la demande lui soit remboursé.

Qu'il lui soit accordé un délai pour lui permettre de faire cesser cet usage résidentiel à l'intérieur d'un bâtiment accessoire, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Qu'il lui soit également recommandé de venir rencontrer l'inspecteur en bâtiment afin d'évaluer les possibilités de lotissement visant à rendre conforme l'usage opéré dans le bâtiment accessoire.

Adoptée

77-05-2015

Cahier spécial de La Voix de l'Est sur la MRC d'Acton : publicité pour le développement domiciliaire de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de la rivière Noire est disposée à participer financièrement pour retenir une publicité dans le cahier spécial de La Voix de l'Est sur la MRC d'Acton, particulièrement dans le cadre de la promotion du développement domiciliaire de la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse est disposée à participer à ce cahier pour un montant de 725\$, en partenariat avec la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace publicitaire d'une page en 4 couleurs, dans le cahier spécial sur la MRC d'Acton, qui sera publié par *La Voix de l'Est* le 14 mai prochain, au coût de 1 450\$ plus taxes, laquelle publicité représente un coût net de 725\$ pour la Municipalité, en tenant compte de la participation de la Caisse populaire Desjardins de la rivière Noire. Que cette page soit consacrée à la promotion du développement domiciliaire de Roxton Falls et de son crédit de taxes.

Adoptée

78-05-2015

Resto-Bar O'Martha : autorisation en vertu du règlement G-100

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par M. Simon Laplante, propriétaire du O'Martha Resto Bar, sur le terrain de l'immeuble situé au 208, rue Notre-Dame, consistant en une compétition de scie à chaîne, le samedi 23 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est faite à titre privé;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 du règlement G-100 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23 du règlement G-100;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser O-Martha Resto Bar à tenir cette activité extérieure, qui consistent en une compétition de scie à chaîne, le samedi 23 mai 2015, laquelle activité est susceptible de causer du bruit à l'extérieure de la limite du terrain situé au 208, rue Notre-Dame, le tout entre 11h00 et 18h00. Que Monsieur Simon Laplante soit chargé d'aviser son voisinage.

Adoptée

79-05-2015

Travaux d'urgence réalisés au poste de pompage Duchaineau : résumé et compte-rendu du maire sur les dépenses

CONSIDÉRANT QU'un bris majeur de la conduite de refoulement a été identifié au poste de pompage Duchaineau, le 10 avril 2015, qui faisait en sorte que les eaux usées acheminées au poste de pompage ne pouvaient plus circuler dans la conduite de refoulement à l'usine;

CONSIDÉRANT QUE le maire, en conformité avec l'article 937 du *Code municipal*, a décrété des travaux d'urgence et octroyé un contrat à la compagnie Groupe AllaireGince Infrastructures Inc., dans le but de localiser la conduite de refoulement, identifier la nature du problème et procéder aux travaux nécessaires;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux nécessaires, soit : la localisation de la conduite de refoulement, les travaux d'excavation, les travaux de vacuum, l'électricité, les pièces de remplacement de la conduite brisée, le matériel (terre, gravier, sable) l'aménagement d'un regard et le temps de la main d'œuvre nécessaire à la remise en état du poste de pompage pour qu'il soit fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux totalisent pour le moment un montant net de 47 875.69\$ et qu'il reste possiblement une facture d'Hydro Québec à recevoir;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les dépenses exécutées en situation d'urgence, au montant net de 47 875.69\$.

Adoptée

80-05-2015 Loisir et Sport Montérégie : adhésion 2015-2016

Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Loisir et Sport Montérégie pour 2015-2016, au coût de 76.50\$ plus taxes et de nommer Mme Marie-Eve Massé à titre de personne déléguée pour Roxton Falls. Que la moitié de la facture soit transférée à la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

81-05-2015 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2014 a été publié le 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2014 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un déficit d'exercice de 7 105\$ et un surplus accumulé non affecté de 103 305\$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Richard Houde
Il est secondé par Marcel Bonneau
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Adoptée

82-05-2015 Étude visant à créer une zone mixte commerciale et industrielle, du côté ouest de la 139, de la rue Richard-Audet au petit 11^e rang : mandat au service d'aménagement et urbanisme de la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite étudier la possibilité de créer une nouvelle zone mixte, à dominance commerciale et industrielle, du côté ouest de la route 139 (rue de l'Église), de la rue Richard-Audet jusqu'au petit 11^e rang;

Corr. Rés.#89-06-2015

CONSIDÉRANT QUE les usages qui y seraient autorisés sont ceux déjà permis dans les zones ~~#206~~ **#406** et #201, en plus d'ajouter la possibilité de faire de l'entreposage sur un terrain vacant, dans des conditions très précises et restreintes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat au service d'aménagement et urbanisme de la MRC d'Acton, afin de procéder à la préparation d'un règlement visant la création d'une nouvelle zone mixte commerciale et industrielle, du côté ouest de la 139, de la rue Richard-Audet au petit 11^e rang, zone dans laquelle seraient permis les usages présentement permis dans les zone ~~#206~~ **#406** et #201, en plus d'ajouter la possibilité de faire de l'entreposage sur un terrain vacant, dans des conditions très précises et restreintes.

Corr. Rés.#89-06-2015

Asphalte de la rue Notre-Dame, entre le chemin Granby et la rue de l'Église : travaux à réaliser

Comme l'état de l'asphalte de la rue Notre-Dame entre la rue de l'Église et le chemin de Granby est très endommagé, l'inspecteur municipal a demandé une soumission à

un entrepreneur pour faire du rapiéçage mécanique. Le conseil demande à la directrice générale de voir avec le MTQ si ces travaux relèvent de leur responsabilité ou du contrat d'entretien conclu avec la Municipalité.
Le point sera ramené à l'attention du conseil en juin prochain.

83-05-2015 Congé de la fête du Canada du 1^{er} juillet 2015 : déplacement au 25 juin 2015

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de porter le congé de la fête du Canada prévu le 1^{er} juillet 2015 au 25 juin 2015 et de fermer le bureau municipal et les services de voirie également.

Adoptée

84-05-2015 Séance ordinaire de conseil du 6 juillet 2015 : modification du calendrier des séances 2015

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil prévoit que la séance du mois de juillet aura lieu le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale demande aux élus la possibilité de modifier la date de la séance de juillet, afin de planifier les périodes de vacances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances du conseil 2015, en changeant la date de la séance prévue pour le 6 juillet 2015 au mercredi 1^{er} juillet 2015 à 18h00.

Adoptée

Entretien des planchers de l'hôtel de ville : demande d'offre de services

Le conseil demande à la directrice générale de demander 2 offres de services avant d'accorder le mandat pour l'entretien (décaper, cirer, polir) des planchers de l'hôtel de ville. Le point sera ramené à l'attention du conseil en juin prochain.

85-05-2015 Marche pour la Société Alzheimer à Roxton Falls : don

CONSIDÉRANT la tenue d'une marche au profit de la Société Alzheimer qui se tiendra à Roxton Falls le 31 mai 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100\$ à l'organisme Société Alzheimer Granby et région.

Adoptée

86-05-2015 Démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Marie-Eve Massé
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité du Village de Roxton Falls se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 7 avril 2015

87-05-2015

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h25.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière